



LISTE DES DOCUMENTS EN LIGNE

ÉDITION JUIN 2023

Principe et fonctionnement

Lorsque vous bénéficiez des Documents en ligne, les relevés et documents relatifs à la gestion de vos contrats sont mis à votre disposition au format numérique⁽¹⁾ dans la rubrique « Documents et relevés » de votre espace client sécurisé, sur le site mabanque.bnpparibas ou mabanqueprivée.bnpparibas, et sur l'application Mes Comptes. Ils se substituent aux documents au format papier.

A tout moment, sur le site ou l'application, par téléphone ou en agence, vous pouvez demander ou refuser l'activation des Documents en ligne.

Les Documents en ligne concernent les contrats que vous avez déjà souscrits, ainsi que ceux que vous pourriez souscrire ultérieurement.

Chaque document en ligne sera disponible dans la rubrique « Documents et relevés » de votre espace personnel sécurisé pendant au moins 10 ans (sauf exception mentionnée ci-après) à compter de la date de sa mise à disposition sur cet espace et ce, même si vous décidez de recevoir vos prochains documents au format papier.

Durant la période de mise à disposition des Documents en ligne, vous pouvez les consulter et, si besoin, les télécharger et/ou les imprimer, tant que vous bénéficiez des Services en Ligne⁽²⁾.

Voici la liste des Documents en ligne disponibles⁽³⁾, sous réserve de détenir le(s) produit(s) correspondant(s).

COMPTE DE DÉPÔT

- Relevés de compte chèques, standards ou périodiques,
- Relevé de frais, annuel.

COMPTES D'ÉPARGNE

- Relevés de Livret A,
- Relevés de Livret Développement Durable et Solidaire (LDDS),
- Relevés de Compte d'Épargne,
- Relevés de Plan d'Épargne Logement (PEL),
- Relevés de Compte d'Épargne Logement (CEL),
- Relevés de Livret d'Épargne Populaire (LEP),
- Relevés de Plan d'Épargne Populaire (PEP),
- Relevés de Livret Jeune,
- Relevés de Compte WEEZBEE.

CONTRAT SITUATION

- Relevés de compte chèques Situation,
- Relevés d'évolution du compte de dépôt,
- Synthèses de l'épargne et du crédit Situation Formule 1 ou hors option Reflets),
- Relevés patrimoniaux, relevés des comptes de titres financiers, relevés des revenus encaissés et des produits d'opérations sur instruments financiers (pour Situation option Reflets),
- Relevés de coupons (pour Situation option Reflets).

...

COMPTE TITRES ET BOURSE

- Relevés de portefeuille,
- Relevés de compte espèces,
- Relevés annuels de frais,
- Relevés de droits de garde,
- Avis d'exécution fournis par la Banque au Client après chaque opération exécutée sur les instruments financiers,
- Avis d'Opérations sur Titres (OST) regroupant les avis d'annonces et les avis de résultats⁽⁴⁾,
- Comptes-rendus de gestion, lorsque cela est prévu au sein d'une convention Banque Privée.

CONTRAT CARDIF⁽⁵⁾ D'ASSURANCE VIE, DE CAPITALISATION ET DE RETRAITE

- Attestations / certificats d'adhésion,
- Informations annuelles,
- Informations Fiscale Unique (IFU) de Cardif Assurance Vie et/ou de Cardif Retraite,
- Attestations de versements Loi Madelin,
- Convocations UFEP,
- Avenants aux conditions générales,
- Documents et informations liées aux opérations⁽⁶⁾,
- Comptes-rendus de gestion, lorsque cela est prévu au sein d'une convention Banque Privée.

Il est précisé que l'ensemble des documents d'Assurance-vie, de capitalisation et de retraite sera disponible pendant toute la durée de vie du(des) contrat(s) du Client, et jusqu'à 5 ans après sa(leur) clôture. Cardif est responsable de la conservation de ces documents.

(1) Fourniture sur support durable autre que papier, selon les modalités et conditions contractuellement prévues dans les conditions générales des Services en Ligne ou de votre convention de compte, sous réserve que lesdits documents soient éligibles à la dématérialisation.

(2) Dans le cas où le Client n'aurait plus d'accès à son espace personnel en ligne avant la fin de mise à disposition d'un relevé ou d'un autre document, notamment en cas de résiliation de son accès aux Services en ligne ; il lui appartient de procéder à la sauvegarde de ses documents. Sur demande, la Banque ou l'Assureur Cardif pourra lui en délivrer une copie.

(3) Cette liste est mise à jour lorsque de nouveaux documents sont accessibles en format numérique. Vous en serez averti dans votre messagerie si vous bénéficiez des Documents en ligne. Elle est également disponible sur demande en agence.

(4) Les avis d'annonces correspondent aux avis transmis par la Banque au Client pour l'informer de la présence d'une OST conditionnelle sur son compte titres (exceptés les comptes en gestion sous mandat), et pour laquelle une réponse de sa part est attendue, sous réserve que la Banque ait été informée de l'OST dans les délais lui permettant d'en aviser le Client.

Les avis de résultat correspondent aux avis transmis par la Banque au client pour l'informer qu'une opération a été comptabilisée sur son compte titres (exceptés les comptes en gestion de mandat), suite à une OST automatique.

(5) Les contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation Cardif assurance vie en adhésion conjointe ne sont pas concernés.

(6) Rachats partiels ou totaux, de sorties en capital, de déblocages anticipés, de versements réguliers ou complémentaires, de renonciation, de modifications de bénéficiaires, d'avances, d'arbitrages, de changement de formule ou de produit.